

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2337**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Passerelle de la Soie - Phase exploitation - Convention d'occupation temporaire du domaine public du SYTRAL par la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Vaulx en Velin

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2337

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Passerelle de la Soie - Phase exploitation - Convention d'occupation temporaire du domaine public du SYTRAL par la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Vaulx en Velin**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Le présent dossier concerne l'approbation et la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) par la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Vaulx en Velin relative à la passerelle de la Soie qui assurera la liaison (modes doux) entre le pôle multimodal de la Soie et le pôle d'activités et de loisirs du Carré de Soie à Vaulx en Velin.

Le domaine public du SYTRAL, qui porte sur un terrain délimité par les rues Jacquard au nord, Salengro à l'est, Poudrette à l'ouest et avenue des Canuts au sud sur la commune de Vaulx en Velin, est affecté au centre de maintenance du métro.

Une première convention d'occupation phase études/travaux a été signée le 17 avril 2009 entre les parties. La réalisation de la passerelle étant en cours pour un achèvement programmé au cours du 2ème semestre 2011, il convient de signer la présente convention d'occupation pour la phase exploitation.

La présente convention porte sur les modalités d'occupation du domaine public du SYTRAL ; l'occupation est consentie à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'occupation temporaire du domaine public du SYTRAL par la Communauté urbaine et la ville de Vaulx en Velin, portant sur un terrain délimité par les rues Jacquard au nord, Salengro à l'est, Poudrette à l'ouest et avenue des Canuts au sud sur la commune de Vaulx en Velin, dans le cadre de la construction de la passerelle de la Soie,

b) - la convention à passer entre le SYTRAL, la Communauté urbaine et la ville de Vaulx en Velin, relative à l'occupation temporaire du domaine public du SYTRAL pour la passerelle de la Soie qui assurera la liaison (modes doux) entre le pôle multimodal de la Soie et le pôle d'activités et de loisirs du Carré de Soie sur la commune de Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.